

Consulter les réponses des formations, faire ses choix et continuer son parcours

1. Présentation de la phase d'admission
2. Quelles sont les réponses possibles ?
3. Comment être averti ?
4. Comment répondre ?
5. Le point d'étape obligatoire
6. L'archivage des vœux en attente
7. Les solutions si je n'ai que des réponses négatives
8. Ce n'est pas fini : l'inscription administrative
9. Autres formalités à connaître
10. Aides, contacts

1. Présentation de la phase d'admission

27 Mai → 16 Juillet 2021

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 29 JUIN AU 1^{ER} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 6 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE



1. Présentation de la phase d'admission

- Tous les conseils sont disponibles en ligne sur Parcoursup : https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=conseils_voeux

La vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=hluUmPB74yw>

- Il faut avoir son numéro de dossier et son mot de passe et se rendre dans la rubrique admission
- Se préparer à cette phase, savoir comment répondre, connaître ses favoris car il faudra réagir vite

PROFIL	SCOLARITÉ	VŒUX	ADMISSION	
Vœux		Attestation		
2 propositions auxquelles vous devez répondre				Masquer
	Formation	Réponse de la formation	Détails de votre situation	Date limite de réponse
Phase principale	Formation A	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée.	 31 mai 2021 23h59 (heure de Paris)
				J'accepte Je refuse
Phase principale	Formation B	Oui	Vous avez une proposition d'admission pour cette formation. Respectez la date limite de réponse indiquée.	 2 juin 2021 23h59 (heure de Paris)
				J'accepte Je refuse

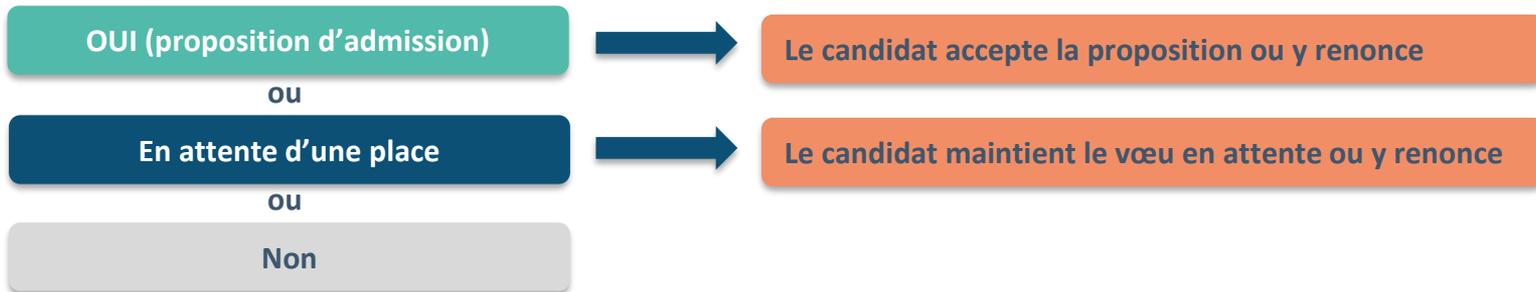
1. Présentation de la phase d'admission

La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

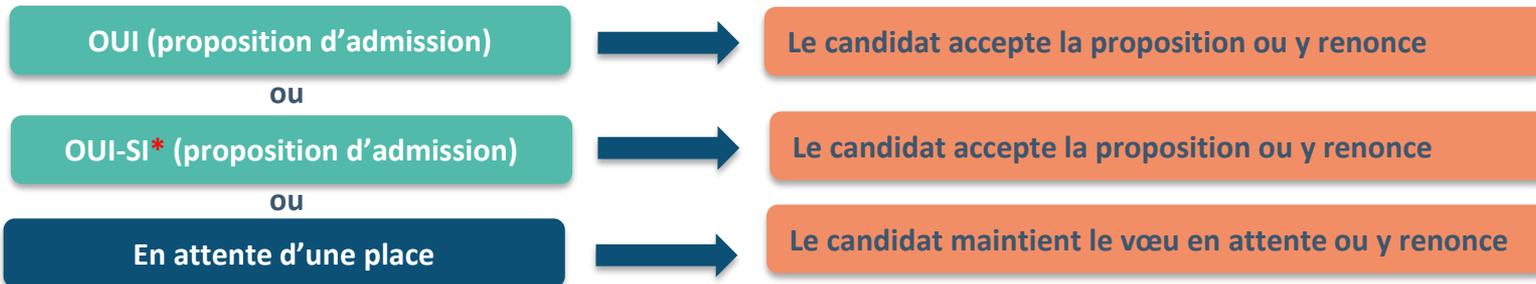
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai 2021**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 27 mai)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant



Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/4)

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Propositions reçues le 27 mai 2021** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- **Propositions reçues à partir du 28 mai 2021** : vous avez 4 (J+3) puis 3 jours pour répondre (**J+2**)

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/4)

> Le lycée reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

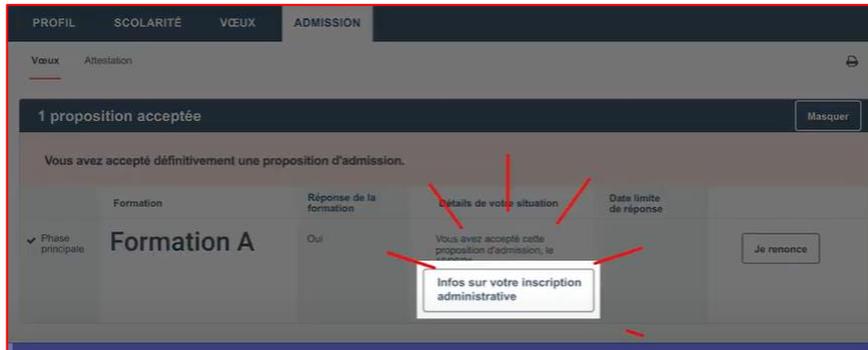
- Soit il **accepte la proposition pour le moment en espérant mieux** et garde des vœux en attente, il choisit « j'accepte et je maintiens des vœux en attente » et **il indique alors les vœux en attente qu'il souhaite conserver**

The screenshot shows the Parcoursup interface for responding to an admission proposition. At the top, there are three buttons: "J'accepte et je maintiens des vœux en attente" (highlighted with a red box), "J'accepte définitivement je renonce à tous mes autres vœux", and "Annuler". Below this, a message states: "Si vous souhaitez maintenir un ou plusieurs vœux en attente, vous devez cocher la case 'Je maintiens' correspondante". A "Masquer" button is also present. The main content area is divided into columns: "Formation" (Phase principale, Formation C), "Réponse de la formation" (En liste d'attente), and "Détails de votre situation" (Vous êtes, pour le moment, en liste d'attente. Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition.). In the "Détails de votre situation" section, there are radio buttons for "Je maintiens" (selected, highlighted with a red circle) and "Je renonce", and a "Liste d'attente" button. There is also a "Plus d'infos" section with a "Mobilité" button.

- Soit il **accepte définitivement** la proposition car c'est sa favorite, il choisit « j'accepte définitivement et je renonce à tous mes autres vœux » **cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux**. La procédure est bientôt finie, il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/4)

- > Le lycée reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il indique les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



Comment répondre aux propositions d'admission ? (4/4)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats.

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

- Votre position dans la liste d'attente : 10
- Nombre total de candidats dans la liste d'attente : 380
- Nombre de places proposées par la formation : 20
- Votre position dans le classement de la formation : 30
- Position du dernier candidat appelé qui a reçu une proposition d'admission : 20
- Position du dernier candidat appelé qui a reçu une proposition d'admission en 2020 : 250

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

SI ON NE PRECISE PAS LES VŒUX EN ATTENTE QU'ON VEUT GARDER, ON LES PERD !

Choisir « j'accepte et je maintiens des vœux en attente » et cliquer « je maintiens » pour les vœux en attente qu'on veut garder.

SI ON NE REPOND PAS DANS LES TEMPS A UNE PROPOSITION ON LA PERD !

Consulter régulièrement ses réponses et ses emails/sms/application !
Anticiper les décisions qu'il faudra prendre rapidement !
Répondre à toutes les propositions (accepter ou renoncer).
Si vous êtes sûrs de vous et de vos choix, activez le répondeur automatique.

- Le lycéen doit toujours veiller à bien répondre à toutes les propositions d'admission qu'il reçoit avant la date limite indiquée dans son dossier, même si elles ne l'intéressent pas.

- Il ne doit jamais laisser passer un délai de réponse car un délai non respecté entraîne la suppression de tous ses éventuels vœux « en attente » et autres propositions d'admission (sauf celle déjà acceptée, le cas échéant).

Si le lycéen n'a pas encore répondu à une proposition d'admission au dernier jour du délai prévu, il reçoit sur son portable un SMS de relance pour lui rappeler qu'il doit impérativement répondre à la proposition d'admission avant 23h59 (heure de Paris).

- Les dates-limites pour accepter ou refuser une proposition d'admission sont affichées en face de chaque proposition d'admission dans le dossier candidat.

- Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission sont :

- le 27 mai 2021, 5 jours au maximum pour répondre (J+4) ;
- le 28 mai 2021, 4 jours au maximum pour répondre (J+3) ;

Si le lycéen reçoit une proposition d'admission le 27 ou le 28 mai 2021, il peut l'accepter ou y renoncer jusqu'au 31 mai 2021 inclus.

- à partir du 29 mai 2021, 3 jours au maximum pour répondre (J+2).

Si un candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais, il perd cette proposition qui est alors envoyée à un autre candidat. De même, s'il a plusieurs propositions d'admission, il perd toutes les propositions d'admission auxquelles il ne répond pas avant la date-limite indiquée qui sont également envoyées à d'autres candidats. Si le candidat a déjà accepté une proposition d'admission, celle-ci est en revanche conservée dans son dossier.

Nouveauté 2021. Cette année, un candidat qui ne répond à aucune de ces propositions d'admissions dans les délais a la possibilité, dans les 5 jours qui suivent la date-limite de la dernière proposition d'admission reçue, de préciser les vœux en attente qu'il souhaite conserver en envoyant un message *via* la rubrique « Contact » de son dossier. Au-delà, ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés.

Situation	Conseils
Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux « en attente ».	<ul style="list-style-type: none"> Il accepte la proposition (il peut aussi y renoncer mais il est très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission). S'il souhaite maintenir des vœux « en attente », il les maintient en l'indiquant sur son dossier candidat Parcoursup (s'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux « en attente » et ces derniers sont supprimés automatiquement). Sinon, il accepte définitivement la proposition d'admission et consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.
Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux « en attente ».	<ul style="list-style-type: none"> Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant, renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places. <p>Il doit répondre à toutes les propositions d'admission qu'il a reçues (aussi bien celle qu'il souhaite accepter que celles auxquelles il veut renoncer).</p> <ul style="list-style-type: none"> S'il souhaite maintenir des vœux « en attente », il les maintient en l'indiquant sur son dossier candidat Parcoursup (s'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux « en attente » et ces derniers sont supprimés automatiquement). Sinon, il accepte définitivement la proposition d'admission préférée et consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée.
Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente ».	Sa position dans la liste d'attente peut inquiéter l'élève. Néanmoins, pas de panique : sa position pourra évoluer au fur et à mesure que des places se libéreront. Des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 14 juillet 2021, en fonction des places libérées par d'autres candidats.
Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (cas où il n'a formulé de vœux que pour des formations sélectives).	Il est nécessaire de rassurer l'élève ; il appartient à son équipe pédagogique d'échanger avec lui sur les autres possibilités qui peuvent s'offrir à lui. Dès le 27 mai 2021, il aura la possibilité de demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO (centre d'information et d'orientation) pour envisager d'autres choix de formation et se préparer à formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 16 juin 2021 dans des formations qui disposent encore de places disponibles.

- A partir du 27 mai 2021, tout candidat ayant un ou plusieurs vœux « en attente » et qui est certain de ses choix pourra, s'il le souhaite, activer l'option « répondeur automatique » dans son dossier Parcoursup.

L'option est facultative.

- Pour activer le répondeur automatique, il appartient au candidat d'ordonner ses vœux « en attente » par ordre de préférence, s'il en a plusieurs, et de programmer une réponse positive aux propositions d'admission qu'il pourrait recevoir, dans le respect de l'ordre qu'il a, le cas échéant, choisi.

Le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu « en attente » favori. S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Le candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux « en attente » favoris. S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu « en attente » qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement. Son vœu « en attente » n°3 est supprimé tandis que son vœu « en attente » n°1 est maintenu.

Le point d'étape obligatoire

- > Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021
- > **Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente, ils seront normalement prévenus**

Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

- > **Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1^{er} juillet 2021 à 23h59, heure de Paris) ou ils les perdent !**

4 vœux en attente				Masquer
	Formation	Réponse de la formation	Détails de votre situation	
☰ Phase principale	Formation C	En liste d'attente	Vous êtes, pour le moment, en liste d'attente . Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition. Plus d'infos <input type="button" value="Liste d'attente"/> <input checked="" type="button" value="Mobilité"/>	<input type="button" value="Je confirme"/> <input type="button" value="Je renonce"/>
☰ Phase principale	Formation D	En liste d'attente	Vous êtes, pour le moment, en liste d'attente . Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition. Plus d'infos <input type="button" value="Liste d'attente"/> <input checked="" type="button" value="Mobilité"/>	<input type="button" value="Je confirme"/> <input type="button" value="Je renonce"/>
☰ Phase principale	Formation E	En liste d'attente	Vous êtes, pour le moment, en liste d'attente . Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition. Plus d'infos <input type="button" value="Liste d'attente"/> <input checked="" type="button" value="Mobilité"/>	<input type="button" value="Je confirme"/> <input type="button" value="Je renonce"/>
☰ Phase principale	Formation F	En liste d'attente	Vous êtes, pour le moment, en liste d'attente . Des places se libèrent régulièrement. Une alerte vous sera envoyée dès que vous recevrez une proposition. Plus d'infos <input type="button" value="Liste d'attente"/> <input checked="" type="button" value="Mobilité"/>	<input type="button" value="Je confirme"/> <input type="button" value="Je renonce"/>

6. L'archivage des vœux en attente

A la fin de la phase principale d'admission, le 16 juillet, les vœux en attente que l'élève avait gardés au point d'étape sont automatiquement archivés c'est-à-dire conservés. Ainsi si jamais une place se libère, la place lui sera proposée en respectant la liste d'attente archivée à la fin de la phase d'admission.

Réponses de la phase principale : début le 27 mai

Début de la phase complémentaire : 16 juin

Point d'étape : 29 juin au 1^{er} juillet

16 juillet : fin de la phase principale : archivage des vœux encore en attente

16 septembre : fin

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission (ou qui voudraient changer)

> **Dès le 27 mai 2021** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**

> **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent se connecter sur Parcoursup et **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**

> **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup. **Les contacts sont donnés par Parcoursup, il faut ensuite le faire !**

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

- Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer. Il est, pour ce faire, informé sur la plateforme Parcoursup des dates et modalités d'inscription administrative fixées par la formation qu'il a choisie, dès l'acceptation définitive de sa proposition d'admission.
- Chaque formation détermine ses dates et modalités d'inscription propres, dans le respect des délais réglementaires qui ont été fixés au niveau national (selon la date d'acceptation définitive de la proposition d'admission par le candidat) :
 - pour les propositions définitivement acceptées jusqu'au 11 juillet 2021 inclus, les candidats ont jusqu'au 16 juillet 2021, 12h00 (heure de Paris), dernier délai, pour réaliser leur inscription administrative ;
 - pour les propositions définitivement acceptées du 12 juillet 2021 au 22 août 2021 inclus, les candidats ont jusqu'au 27 août 2021, 12h00 (heure de Paris), dernier délai, pour réaliser leur inscription administrative ;
 - pour les propositions définitivement acceptées à partir du 23 août 2021, l'inscription administrative doit être réalisée dans les meilleurs délais après l'acceptation ;
 - s'agissant enfin des candidats ayant accepté de manière non définitive une proposition et qui gardent encore des vœux en attente au 18 août 2021, ils devront réaliser leur inscription administrative avant le 27 août 2021, 12h00 (heure de Paris).
- Ne pas s'inscrire dans les temps et modalités prévus par la formation peut être considéré comme une démission et entraîner la perte de la proposition d'admission.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme Parcoursup une attestation de désinscription ou de non-inscription sur Parcoursup .

Deux dates limites importantes pour les inscriptions : le 16 juillet et le 27 août mais surtout regarder la date donnée dans Parcoursup ou celle donnée par l'établissement. Et plus tard encore pour ceux qui ont fait la phase complémentaire mais toujours respecter les dates données.

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus.

- D'un montant de 92€ en 2020/2021, on peut y être assujetti-e ou en être exonéré-e en fonction des cas.
 - Elle concerne les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France sauf les personnes inscrites en BTS, DMA, dans les formations comptables, en formation continue (ce qui inclut l'alternance en contrat de professionnalisation)
 - Pour s'en acquitter, il faut déjà bien lire les informations sur le site <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html> puis se connecter à <http://MesServices.etudiant.gouv.fr>
 - L'exonération est automatique sur le site lorsque vous avez reçu une notification d'attribution conditionnelle de bourse
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC est à fournir à votre établissement lors de l'inscription administrative pour 2021/22**

Passeport Mobilité : Les imprimés de demande d'attestation de non existence ou de saturation de formations pour LADOM et pour la CTG sont disponibles :

- À l'accueil du SAIO au rectorat, route de Baduel, Site Troubiran, Cayenne
- Par email : passeport-mobilité@ac-guyane.fr
- Par fax : 0594272002
- Contact : Monique Wilson : 0594 27 20 62
- Pour les licences, DUT, Master, voir avec le SUIO : suio@univ-guyane.fr

Des aides et des services disponibles tout au long de la procédure

> Les professeurs principaux et l'administration du lycée

> Le numéro parcoursup du rectorat : 0594 27 22 25

> La messagerie contact depuis le dossier candidat

> Les réponses à vos questions (FAQ) :

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions>

> Les réseaux sociaux pour rester informé :



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo